



## International

Etroitement liée au phénomène de la mondialisation, l'émergence de la diplomatie parlementaire est relativement récente. Mais, en dépit de l'apparition tardive du concept, elle connaît une évolution rapide et embrasse des formes variées selon le contexte mondial. Elle est « un processus par lequel les parlements ou les parlementaires à titre individuel, ainsi que leurs assemblées et associations, s'occupent des relations extérieures ». Ainsi, s'exprimait Daniel Philipe HAYS, ancien Président du Sénat Canadien. Selon lui, la diplomatie comporte des étapes, suit un itinéraire et a une finalité.

La diplomatie parlementaire et les méthodes qu'elle emploie aboutissent souvent à des résultats qui sont difficiles à obtenir par les voies traditionnelles. Le contact permanent avec les parlements étrangers permet de mettre en commun les expériences des parlementaires et, de surcroît, favorise la compréhension entre les élites politiques des pays concernés. La base de la diplomatie parlementaire, celle-ci se traduisant par l'élaboration et par la conduite de données, de projets et de modules de coopération interparlementaire.

Aujourd'hui, la diplomatie parlementaire se présente sous deux formes différentes : la Diplomatie parlementaire bilatérale et la Diplomatie parlementaire multilatérale. Concrètement, il s'agit des groupes d'amitié, des visites, des échanges de délégations et des jumelages. Elle se caractérise aussi par la création d'associations internationales de parlementaires chargées de promouvoir une coopération très étroite entre parlements de différentes régions du monde.